Image not found or type unknown

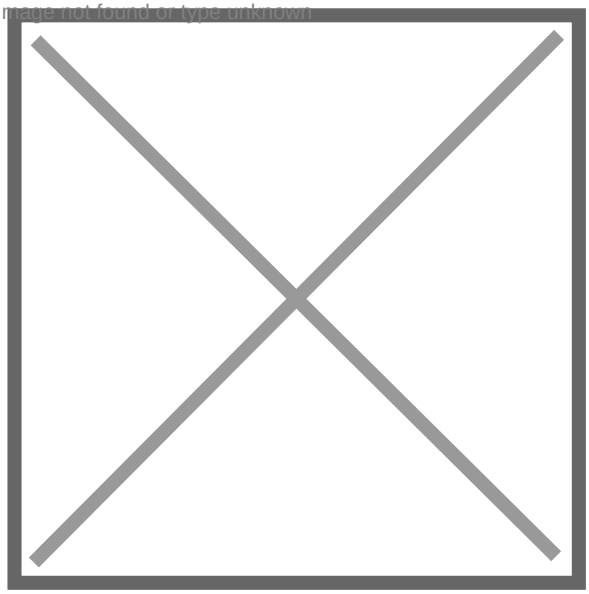

Demenagement a 600 km, le papa de mon fils peut il m'en empecher

Par **severinnec**, le **03/11/2010** à **15:52**

Bonjour,

Je suis separée du pere de mon fils de 3 ans et demi (nous n'etions ni mariés ni pacsés).

Je souhaite refaire ma vie à 600km de mon lieu de residence actuel et donc du papa.

A ce jour le pere ne voit pas son fils regulierement de son fait (diverses excuses).

Peut il s'opposer au depart de son fils?
Si nous partons, comment cela se passera pour les frais liés au droit de visite?

merci de votre réponse,
Cordialement,

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **19:58**

Est-ce qu'il y a un jugement établissant les droits du père et la pension ?

Par **severinnec**, le **03/11/2010** à **20:00**

Non aucun jugement, cela se fait à "l'amiable" depuis la séparation, c'est en fonction des disponibilités.

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **21:23**

Alors, partez sans lui dire et avisez-le dès votre emménagement de votre nouvelle adresse.
Vu que c'est un déménagement loin du père pour convenances personnelles, s'il saisit le JAF pour ses droits, vous pouvez, effectivement, devoir payer une partie ou totalement, les frais de transports voire devoir amener/ramener l'enfant (ça dépend du contexte financier aussi, professionnel)
Evidemment, avec une telle distance, le droit classique, 1 WE sur deux, n'est pas possible.
On fait souvent la totalité des petites vacances, sauf noel, et la moitié des vacances d'été

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés